

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 décembre 2015 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 7 Présents : 6 Absent : 1 Votants : 6

Procuration : 0

Date de convocation : 27 novembre 2015

Présents : Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Gilberte GIRARD, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Nicole ROCHE. Jean BIJASSON arrive à 20 H 03.

Absente : Patricia VALCKE.

Procuration :

Secrétaire de séance : Annie BORDAS.

*Le conseil Municipal et les auditeurs présents observent une minute de silence en mémoire d'**Edmond Lauminy**, ancien conseiller municipal et maire de Saint-Alban-des-Villards de 1995 à 2001, récemment décédé.*

Le compte rendu de la dernière réunion a été communiqué par mail et par courrier aux membres du conseil municipal.

1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 06.11.15

Le conseil municipal, par 6 voix pour
ADOpte le compte rendu de la réunion du 06 novembre 2015.

2 - Vote sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Mme le Maire présente le dossier « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ».

Elle rappelle les compétences actuelles de la 4 C :

Compétences obligatoires :

Elaboration du SCOT, compétence déléguée au Syndicat de Pays de Maurienne

Politiques contractuelles, adhésion au SPM

Développement économique : Soutien aux activités commerciales et artisanales – zones d'activité industrielles, artisanales et tertiaires définies comme d'intérêt communautaire

Information touristique avec la maison cantonale de La Chambre

Compétences optionnelles : aménagement hydraulique (Arc et ses affluents) : délégué au SPM

Etablissement d'enseignement artistique et culturel du Canton de La Chambre, haltes-garderies, crèches et micro crèches, relais d'assistantes maternelles, lieux d'accueil parents-enfants, accueil de loisir, EHPAD Belle Fontaine

Autres compétences : chambre funéraire, certaines dépenses de fonctionnement du collège, logement des gendarmes saisonniers.

Elle précise que le dernier conseil communautaire a voté l'ajout des compétences suivantes : - en matière agricole, l'accompagnement des projets individuels et collectifs, l'aide à l'installation, l'aide à l'entretien et à la reconquête de l'espace... - la participation au capital de Maurienne Expansion – l'adhésion au CAUE – les travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de la gare intercommunale de St Avre – la participation au financement des réseaux de communication à très haut débit

Elle présente ensuite le projet préfectoral de schéma de coopération intercommunale. Le préfet en préambule rappelle la création de la grande métropole lyonnaise, l'évolution des grandes unités urbaines de Grenoble et Annecy, la constitution envisagée d'une seule communauté d'agglomération Chambéry/Aix les Bains.

Les communautés de communes à venir doivent avoir au moins 15 000 habitants.

Conditions de dérogations à cette règle : avoir plus de 5 000 habitants, une moitié au moins de communes en zone de montagne et une faible densité démographique par rapport aux chiffres nationaux et départementaux.

Le Préfet propose pour la Maurienne le schéma suivant :

- regroupement des 3 communautés de communes de Bonneval sur Arc à St Michel de Maurienne, 20 communes, 14 516 habitants

- regroupement des 4 communautés de communes d'Aiton à St Julien Montdenis (dont la 4 C), 42 communes, 29 452 habitants

Des syndicats (comme le SIVOM St François – Montgellafrey) seraient appelés à disparaître.

Calendrier :

Les conseils municipaux doivent se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre 2015.

Arrêté préfectoral de périmètre : 30 mars 2016

Fin août 2016 : délibération des conseils municipaux sur le périmètre

Au 1^{er} janvier 2017 : installation des nouvelles communautés de communes

Transfert de compétences :

Après fusion, les compétences exercées à titre obligatoire actuellement sur l'une des communautés de communes deviendraient obligatoires pour les autres.

Deviendraient compétences communautaires obligatoires au 1^{er} janvier 2017 : la *promotion du tourisme*, la *collecte et le traitement des déchets* (mais maintien possible du SIRTOM), *les zones d'activité économique...* au plus tard au 1^{er} janvier 2020, *l'eau et l'assainissement*

Composition du Conseil communautaire : 63 membres. 35 communes avec 1 représentant, dont St Alban des Villards.

Consultation des conseils municipaux et communautaires : si 50 % des conseils municipaux représentant 50 % de la population concernée émet un avis défavorable sur l'arrêté préfectoral, il peut être remis en question si 2/3 de la commission départementale de coopération intercommunale le rejette aussi.

Fiscalité : Une part des taxes foncières et d'habitation allant à la communauté de communes, la fusion des communautés aura une incidence sur la fiscalité des ménages, immédiatement ou sur 12 ans.

Ressources financières : le prélèvement FPIC opéré par l'Etat sur les 4 communautés de communes existantes serait supérieur à celui opéré sur les 4 communautés de communes qui fusionneraient.

Position de la 4 C : Défavorable aux propositions préfectorales, car il n'est pas possible d'absorber une telle transformation moins de 3 ans la création de la communauté de communes du canton de La Chambre.

Le conseil municipal, après discussion, considérant que la communauté de communes du canton de La Chambre qui vient d'être créée constitue une échelle favorable à un travail intercommunal efficace

- **EMET un avis défavorable** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Savoie tel qu'il a été proposé par Monsieur Le Préfet de la Savoie
- **DEMANDE que La 4C soit maintenue en l'état** compte tenu des dérogations prévues dans la NOTRe.

3 - Convention avec le SIEPAB pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Il est nécessaire de renouveler la convention par laquelle le SIEPAB met à disposition de la commune de St Alban des Villards les services du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour une visite, tous les 8 ans, des maisons de la commune non raccordées au réseau d'assainissement collectif (2 maisons au Planchamp).

Renouvellement adopté à l'unanimité.

Daniel Quézel-Ambrunaz et Annie Bordas sont désignés pour représenter la commune au Comité de suivi (unanimité).

4 - Convention entre les communes de Saint Alban des Villards, Saint Colomban des Villards et l'AFPI pour la réalisation de travaux

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la présidente de l'AFPI des Villards et d'une proposition de convention entre l'AFPI et la commune de Saint Alban des Villards, rédigée par le bureau de l'AFPI, pour la réalisation de travaux sur le territoire de l'AFPI, avec accord des propriétaires concernés.

Le conseil municipal note avec satisfaction et intérêt la volonté de l'AFPI d'engager des travaux. Il est nécessaire de faire le point, avant qu'une convention soit établie :

- sur les travaux envisagés par l'AFPI
- sur l'exercice de la compétence agricole (restituée par la CCVG aux communes, en voie de reprise par la 4C), en particulier sur les charges de financement incombant à chaque partenaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate donc le Maire pour demander en ce sens des rencontres avec le bureau de l'AFPI, avec des représentants de la commune de St Colomban des Villards et de la 4 C.

5 - Convention de servitudes ERDF / Commune – Ligne électrique souterraine – Alimentation électrique de M. et Mme Valcke

Le conseil municipal unanime valide la convention de servitudes entre ERDF et la commune de St Alban des Villards pour le passage de la ligne électrique 400 volts sur la parcelle communale M 1176 afin d'alimenter la maison d'habitation de M. Mme Valcke (parcelles M 1179 et M1321).

Il confirme l'accord de la commune pour le passage de tout réseau (eau potable et des fontaines, réseaux secs) sur cette même parcelle, pour desservir le même bâtiment.

6 - Déneigement Hiver 2015 – 2016, régime d'astreinte

Un plan de déneigement commun a été établi cette année entre les deux communes de la vallée des Villards. Trois personnels techniques de St Colomban ont accepté d'être mis à disposition de la commune de St Alban. L'agent technique de St Alban des Villards a accepté d'être mis à disposition de la commune de St Colomban, de façon exceptionnelle.

Afin de respecter les contraintes réglementaires en matière de temps de travail des personnels communaux, le plan de déneigement est complété par l'intervention de deux entreprises indépendantes : pour l'ensemble des parkings de la vallée des Villards, EURL Serge Darves-Blanc et, si nécessaire, les week-ends (et les vendredis veilles de départ ou retour de congés scolaires) Darves Multi services.

La commune de St Alban des Villards peut avoir à faire appel le week-end, en cas de chutes de neige significatives, à son employé technique pour le déneigement des bornes d'incendie, de certains chemins communaux (déneigés à la fraise à main), des dessertes des personnes âgées. Il convient donc de mettre en place un régime d'astreinte pour ces interventions de week end, qui seront déclenchées dans la semaine en fonction des annonces météorologiques.

Le conseil municipal unanime donne son accord pour la mise en place d'un régime d'astreinte de week- end concernant l'agent technique communal.

7- Cession de la lame à neige du 4X4 accidenté

La lame à neige du 4 X 4 accidenté a été vendue 4 000.00 €.

8- Avancée du dossier « Réhabilitation du bâtiment mairie – gîte »

Madame le Maire expose les derniers éléments d'étude du dossier.

Restructuration du bâtiment : dans le dernier document de travail du CAUE, le rez-de-chaussée serait consacré aux bureaux administratifs de la mairie, le rez de jardin accueillerait une chambre pour les personnes à mobilité réduite, la cuisine collective et la salle à manger agrandie par une véranda. Au 1^{er} étage, 2 gîtes- appartements. Le dossier est actuellement présenté aux différents partenaires (SPM et Maurienne Tourisme, SIVAV, « Gîtes de France », Agence Touristique Départementale...)

L'autofinancement du projet étant l'élément déterminant, une analyse financière de notre budget sera établie par l'ASADAC (coût de l'étude pour la commune : 2 091€).

Mise en accessibilité : différentes hypothèses sont à l'étude (rehausse de la route pour arriver à une route au seuil de la mairie, création de voiries...).

9 - Questions diverses

-Le Conseil Départemental de Savoie a accepté la mise en place d'un dispositif expérimental entre le 1^{er} décembre 2015 et le 15 avril 2016, interdisant la RD 1006 aux poids-lourds de plus de 12 tonnes. La limitation ne concernera pas la desserte locale. Cet arrêté répond aux demandes des collectivités de Maurienne, pour stopper l'accroissement de trafic des PL quittant l'autoroute entre St Pierre de Belleville et St Michel de Maurienne.

-Un arrêté est en préparation pour interdire la circulation des PL de plus de 19 tonnes (hors desserte locale) sur la RD927 menant au col du Glandon, afin de sécuriser l'accès à la vallée des Villards.

-Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde : la 3^{ème} réunion a été consacrée à l'inventaire des risques naturels (couloirs d'avalanche, glissements de terrain, torrents).

- Accès Internet Haut Débit, passage à la fibre optique : 43 communes seront couvertes en 5 ans : grosses agglomérations de Savoie, sur lesquelles les opérateurs ont l'intention d'investir. Pour les autres, une procédure de délégation de service public est lancée pour une couverture en 10 ans. Coût prévisible pour les 26 communautés de communes de Savoie : 32,4 millions d'euros.

-Rénovation des gîtes du Triadou : la rénovation du gîte 5 places (côté sud) est achevée (peintures, réassortiment en vaisselle et petits appareils ménagers, rideaux : tout a été conduit par l'agent communal, une conseillère municipale et notre secrétaire de mairie).

- C.C.A.S. : Colis de Noël commandés, ils seront préparés par le CCAS le 15 décembre.

Un livre sera offert aux 8 enfants de la commune (dont 4 bébés nés en 2015).

-Cyprès du cimetière : sans doute coupés au printemps

-Guirlandes de Noël : rénovées par Misselin Electricité

-Réservoir d'eau des Perrières : un changement de disposition de la vanne incendie (ouverture manuelle) était indispensable, elle a été réalisée par l'entreprise RECTIMMO.

La parole est donnée **au public** ; la discussion s'engage sur l'abattage des cyprès du cimetière, la convention avec l'AFPI, la 4C qui s'est dotée de la compétence agricole, la création d'une commission extra-municipale pour le suivi de la réhabilitation du bâtiment du chef-lieu, la restauration du patrimoine religieux (la bannière, les étoiles, les boîtes de Ste Reine), le déneigement.

Madame le maire lève la séance à 22.45